

INFORMATIONS AUX HABITANTS

1. PROMENEURS NOCTURNES NON VISIBLES.

Plusieurs cas de personnes, se promenant dans le village la nuit **sans porter d'équipement adapté**, ont été signalés. Nous attirons l'attention de ces promeneurs nocturnes sur les dangers encourus.

2. CLES TROUVEES.

Un porte-clés avec 2 clés a été trouvé devant le 49, rue Nationale. Son propriétaire pourra venir le récupérer en mairie.

3. OPERATION « LES BRIOCHES DE L'AMITIE » – SAMEDI 12 OCTOBRE 2019.

Dans notre localité, la vente de brioches sera réalisée en matinée du **samedi 12 octobre 2019** par les membres de l'U.S Saint-Jean. Nous remercions par avance les donateurs en faveur de l'A.F.A.E.I de Sarreguemines.

4. MANIFESTATION DE RECOMPENSE DES MAISONS FLEURIES 2019.

La remise des prix pour les participants des « Maisons Fleuries 2019 » se déroulera **dimanche 13 octobre 2019 à partir de 16 heures 30**. Une invitation individuelle sera adressée prochainement à l'ensemble des participants.

5. RECEPTION DES NOUVEAUX HABITANTS ET NOUVEAUX-NES D'OCTOBRE 2018 A OCTOBRE 2019.

Les nouveaux habitants et les nouveaux nés de l'année 2019 seront invités à la réception donnée en leur honneur **dimanche 13 octobre 2019 à partir de 17 heures**. Une invitation individuelle leur parviendra prochainement.

6. RENOVATION DU MUR D'ENCEINTE DE L'ANCIEN CIMETIERE – APPEL A BENEVOLES.

Des travaux de rénovation du mur intérieur d'enceinte de l'ancien cimetière seront entrepris les samedis à compter du **samedi 21 septembre 2019**. Un appel pour rechercher 6 à 7 bénévoles est émis par la présente. Les bénévoles intéressés prendront contact avec le maire lors de ses permanences en mairie.

7. PROLONGATION DE LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS A FIN D'ANNEE.

La campagne de stérilisation des chats errants sera poursuivie jusqu'à la fin d'année 2019 selon le calendrier suivant :

- **Du 02 septembre au 11 septembre pour la rue du 22 NOVEMBRE**
- **Du 12 septembre au 18 septembre pour la rue des CHAMPS**
- **Du 19 septembre au 30 septembre pour la rue du MOULIN**
- **Du 1^{er} octobre au 16 octobre pour la rue SAINT- JEAN**
- **Du 17 octobre au 31 octobre pour la rue de l'ETANG**
- **Du 04 novembre au 13 novembre pour la rue des FLEURS**
- **Du 14 novembre au 27 novembre pour la GRAND RUE**
- **Du 28 novembre au 17 décembre pour la rue de la FORÊT.**

L'arrêté n° 49/2019 du 05 septembre 2019 (arrêté consultable dans le tableau extérieur de la mairie) précise notamment **qu'il est interdit de faire obstacle à la campagne de stérilisation en libérant les chats capturés, et plus largement de favoriser leur prolifération notamment en nourrissant les chats errants dans la zone urbanisée de la commune**. La violation du présent arrêté expose à une contravention de 38 € par infraction constatée.

Cet arrêté a dû être mis en œuvre spécialement eu égard aux manœuvres de certaines personnes qui sabotent délibérément l'opération de stérilisation des chats errants en cours et qui de ce fait doit être prolongée.

Des entretiens, sur place, auront encore lieu très prochainement avec ces personnes et le maire.

8. ETAT DES CANIVEAUX ET TROTTOIR – INSPECTION DU VILLAGE.

Certains caniveaux et trottoirs présentent actuellement une situation déplorable et doivent être nettoyés au plus vite. Une inspection du village sera réalisée **samedi 19 octobre 2019 à partir de 14 heures** pour procéder aux vérifications du domaine public de la commune, du quartier du Domerberg et de la Cité des Jardins quant aux nettoyages des trottoirs, caniveaux, débordements sur le domaine public de branchages et haies, etc.

9. DISTRIBUTION DE SACS MULTIFLUX PAR LE SYDEME.

La prochaine distribution de sacs multiflux par le SYDEME aura lieu **mercredi 23 octobre 2019 de 13h 30 à 19h 00 à la salle A.J.L.C**, rue du Stade. Vous munir de votre carte PASS SYDEME. Pour les nouveaux habitants, la demande de la carte PASS SYDEME devra être faite lors de la distribution.

10. INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES.

Les inscriptions sur les listes électorales sont ouvertes jusqu'au **31 décembre 2019**. Les inscriptions se feront au secrétariat de mairie sur la base du volontariat. Il faudra rapporter obligatoirement une pièce d'identité ainsi qu'une facture avec domiciliation. Seuls les jeunes ayant obtenu leurs 18 ans dans l'année seront inscrits d'office. La possibilité existe également de s'inscrire directement via le site [www. service-public.fr](http://www.service-public.fr).